conseil général de l'Orne et maire de Sasy. A la mort de son grand-oncle, il prit le titre de duc, qui lui fut confirmé par décret du 2 janvier 1863. Cette même année, il se porta candidat indépendant et libéral dans une circonscription de l'Orne, pour le Corps législatif; mais il échoua contre le candidat officiel et renouvela sans succès sa tentative lors des élections de 1869.

Aux élections du 8 février 1871, le duc d'Audiffret-Pasquier fut nommé député de l'Orne à l'Assemblée nationale par 60,000 voix. Il vota pour les préliminaires de paix, pour l'installation de l'Assemblée à Versailles, alla siéger au centre droit, dans le groupe des orléanistes, dont faisait alors partie son beau-frère Casimir Périer, fut chargé par les princes d'Orléans de négocier l'abrogation des lois d'exil, se fit remarquer dans les commissions par son activité et par son talent oratoire et devint président de la commission des marchés conclus pendant la guerre. En outre, en 1871, il parut à diverses reprises à la tribune, mais sans beaucoup attirer l'attention, vota la loi municipale, la loi sur les conseils généraux, se prononça pour le pouvoir constituant de l'Assemblée et contre son retour à Paris, s'abstint sur la proposition Rivet et appuya la pétition des évêques. Au mois de février 1872, il provoqua la destitution du général Susane, directeur général au ministère de la guerre, qui avait adressé à la commission des marchés une lettre peu parlementaire. Le 4 mai suivant, lors de la discussion des conclusions du rapport fait par la commission des marchés, le duc d'Audiffret-Pasquier prononça un discours qui produisit une vive impression et le mit au rang des premiers orateurs de la Chambre. La vigoureuse indignation avec laquelle il avait dénoncé la démoralisation produite par l'Empire provoqua une interpellation de M. Rouher, qui essaya de réhabiliter l'Empire et de faire une diversion en attaquant le gouvernement de la Défense nationale et en contestant les chiffres énoncés par M. d'Audiffret-Pasquier dans son discours du 4 mai; mais celui-ci monta à la tribune le 22 mai et prononça le plus beau de ses discours, un réquisitoire contre cet Empire qui avait conduit la France aux abîmes: « Quand un pays, dit-il, abdique ses libertés et ne sait pas les défendre; quand il se met sous la protection d'un homme providentiel, il en résulte fatalement ce que vous venez de voir: la décomposition et la démoralisation. » Le 29 juillet suivant, il prit la parole au sujet des marchés Maxvell et Parott, conclus par le gouvernement de Tours, et prit directement à partie MM. Naquet et Gambetta.

Devenu un des chefs de la majorité qui voulait le rétablissement de la monarchie, M. d'Audiffret-Pasquier vit avec le plus vif mécontentement M. Thiers comprendre la nécessité de fonder la République. Le 20 juin 1872, il fit partie des membres chargés par la droite d'aller imposer au chef du pouvoir exécutif une politique antirépublicaine. Cette manifestation, dite des bonnets à poil, n'ayant point eu le résultat que ses auteurs en attendaient, ceux-ci résolurent de renverser M. Thiers. Lorsque cet homme d'Etat eut adressé à l'Assemblée son message du 13 novembre 1872, par lequel il demandait l'organisation des pouvoirs publics, M. d'Audiffret-Pasquier devint membre et président de la commission Kerdrel, nommée à l'instigation de ce député pour examiner le message, et qui se prononça contre la politique du président de la République. Il fit ensuite partie de la commission des Trente (5 décembre 1872), chargée de présenter un projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics. Le 14 du même mois, il combattit dans un discours une proposition demandant la dissolution de l'Assemblée, attaqua avec passion les radicaux, qu'il déclara ne pas confondre avec les républicains, affirma sa prédilection pour la monarchie constitutionnelle et annonça qu'ajournant leurs espérances, ses amis et lui acceptaient la forme actuelle du gouvernement. A la commission des Trente, il demanda que l'Assemblée ne se séparât pas sans avoir statué sur l'organisation et la transmission des pouvoirs publics. Le 24 mai 1873, il vota contre M. Thiers, qui fut renversé, et pour le maréchal de Mac-Mahon. Quelques jours plus tard, il devint président du centre droit. Tout en donnant un appui constant au gouvernement de combat, qui foulait aux pieds toutes les libertés, M. d'Audiffret s'attacha à rallier à la majorité réactionnaire les membres flottants du centre gauche, en vue d'une entente pour restaurer la monarchie. Il prit alors une part des plus actives aux intrigues fusionnistes, fit partie du comité des Neuf, qui amena la fusion des deux branches des Bourbons; mais, au nom des orléanistes, il demanda que le comte de Chambord fît les concessions nécessaires pour se rendre possible, c'est-à-dire qu'il acceptât le drapeau tricolore et le régime constitutionnel. Les négociations entamées sur de pareilles bases avec le représentant du prétendu droit divin ne pouvaient qu'avorter, ce qui eut lieu. Après le misérable avortement de cette tentative de restauration, M. d'Audiffret-Pasquier coopéra à l'établissement du septennat (20 novembre 1873). Dans une réunion du centre droit, le 24 novembre, il traça le programme de la politique de ce groupe: « Nous avons voulu, dit-il, fonder la monarchie constitutionnelle, forme supérieure de gouvernement, à notre avis; mais nous ne refuserons pas à notre pays le droit d'avoir un gouvernement et nous ne pouvons pas le laisser périr. » Il continua à appuyer la désastreuse politique du cabinet de Broglie et de ses successeurs, repoussa les amendements Périer et Maleville et passa toute l'année 1874 sans aborder la tribune. Le 2 décembre de cette année, il fut élu un des vice-présidents de l'Assemblée. Détesté des bonapartistes, attaqué constamment par les légitimistes purs, qui l'accusaient d'avoir entravé la restauration de leur roi, désireux d'arrêter dans son essor l'active propagande des partisans de l'appel au peuple, qui devenaient menaçants, ayant du reste conservé des aspirations libérales, bien qu'il parût les avoir oubliées depuis le 24 mai, il se rapprocha de plus en plus du centre gauche et travailla activement, de concert avec son beau-frère Casimir Périer, à rapprocher les centres dans le but de constituer enfin les pouvoirs publics, ce qui eut lieu par le vote de la constitution du 25 février 1875. Le ministère ayant donné sa démission, le duc d'Audiffret-Pasquier semblait désigné par la situation à devenir le chef du nouveau cabinet. Toutefois, ce fut M. Buffet qu'on appela à constituer le ministère. Un portefeuille fut offert à M. d'Audiffret; mais on l'écarta systématiquement du ministère de l'intérieur, et il refusa d'entrer dans la combinaison (mars 1875). Les gauches et le centre gauche le nommèrent, peu de jours après (15 mars), président de l'Assemblée nationale. Dans le discours qu'il adressa le lendemain à la Chambre, il prononça ces paroles qui contrastaient singulièrement avec le programme réactionnaire de M. Buffet: « Vous n'avez pas oublié ce que peut coûter à un pays l'abandon de ses libertés publiques... Vous voudrez, messieurs, par votre modération, les rendre chaque jour plus chères au pays. Prouvons-lui que la plus sûre garantie de l'ordre et de la sécurité, c'est la liberté. » Il continua à présider l'Assemblée jusqu'à l'expiration de son mandat. Lors des élections des sénateurs à vie par la Chambre, il avait été élu le premier, le 9 décembre 1875. Le 13 mars 1876, le Sénat ayant constitué son bureau définitif, ce fut le duc d'Audiffret-Pasquier qui en devint le premier président. Il fut élu, avec l'appui de la gauche, par 205 voix.

Lorsque M. Dufaure donna sa démission de président du conseil, le duc d'Audiffret-Pasquier reçut du président de la République la proposition de former un cabinet; mais il déclina cette offre (décembre 1866) et donna, dit-on, au chef du pouvoir exécutif le conseil de charger M. Jules Simon de constituer un nouveau ministère, qui pût marcher d'accord avec la majorité républicaine de la Chambre des députés. Depuis le vote des lois constitutionnelles, M. d'Audiffret-Pasquier n'avait cessé de se faire remarquer par son attidude parfaitement correcte. Aussi ce ne fut point sans la plus vive surprise qu'on apprit, en mars 1877, qu'il s'était jeté tout à coup dans la coalition légitimiste-orléaniste-bonapartiste qui appuyait la candidature, comme sénateur à vie, du bonapartiste Dupuy de Lôme contre celle de M. André, républicain constitutionnel des plus modérés. L'alliance de M. d'Audiffret-Pasquier avec ce parti bonapartiste qu'il avait à diverses reprises stigmatisé avec une éloquence indignée parut tellement extraordinaire que beaucoup n'y purent croire. Cependant il fallut se rendre à l'évidence lorsqu'on vit le président du Sénat ne point protester lorsque les journaux de la coalition affirmèrent qu'il avait voté pour M. Dupuy de Lôme.

AUDIGANNE (Armand), publiciste. — Il est mort à Paris le 9 janvier 1875. En 1869, M. Audiganne s'était démis des fonctions qu'il remplissait au ministère pour conserver sa liberté d'action. Lors des élections générales pour le Corps législatif qui eurent lieu cette même année, il se porta candidat de l'opposition dans la 4e circonscription de la Loire, fut vivement combattu par l'administration, et il échoua. M. Audiganne s'est beaucoup occupé des questions ouvrières et des moyens d'améliorer le sort des ouvriers; mais il manquait de netteté dans ses vues, et ses conclusions sont singulièrement obscures. Adversaire acharné du socialisme, il n'avait qu'une confiance médiocre dans la liberté, et il avait l'illusion de croire que les hautes classes pouvaient seules diriger efficacement le mouvement d'émancipation des classes ouvrières. Indépendamment d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Moniteur officiel*, le *Correspondant*, etc., et des ouvrages que nous avons cités, on lui doit: *François Arago, son génie et son influence* (1857, in-12); les *Chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans chez tous les peuples* (1858, 2 vol. in-8°); les *Ouvriers d'à présent et la nouvelle économie du travail* (1865, in-8°); l'*Economie de la paix* (1866, in-12); la *Lutte industrielle des peuples* (1868, in-8°); *Région du bas de la Loire* (1869, in-8°); la *Morale dans les campagnes* (1870, in-18); la *Crise des subsistances et la cherté des vivres* (1871, in-8°); le *Travail et les ouvriers sous la troisième République* (1873, in-18); *Mémoires d'un ouvrier de Paris* (1871-1872-1873, in-18); la *Nouvelle loi sur le travail des enfants* (1874, in-8°), etc.

***AUDIGIER** (Charles-Louis-Alexandre-Henri, comte D'), journaliste. — Il est né à Paris en 1828 et mort dans cette même ville vers 1868.

AUDIJOS, chef de partisans qui prit une part considérable à la lutte provoquée en Biscaye par l'introduction de ce qu'on appelait les bureaux de convoi, créés par Colbert en 1664 pour la perception de certains droits sur diverses marchandises. Après avoir servi plusieurs années dans le régiment du maréchal de Créqui, il se mit à la tête d'une bande qui résista pendant plus de trois ans à l'administration de la province et aux troupes envoyées pour la détruire. Condamné par contumace au supplice de la roue, il sut échapper à toutes les recherches. La terreur générale qu'il inspirait était telle, que les habitants de Mont-de-Marsan menacèrent de s'insurger eux-mêmes contre les bureaux qu'on voulait établir dans la ville, parce qu'ils savaient qu'une fois ces bureaux établis, on verrait bientôt paraître Audijos et sa bande, qui pilleraient tout dans le pays. Un jour, il fut surpris à l'improviste, dans une ferme, par 200 dragons; il soutint un siége en règle jusqu'à la nuit et se retira dans les bois avec ses gens. Sa tête fut mise à prix, on promit 12,000 livres à celui qui le livrerait; mais sa connaissance des lieux et l'assistance des paysans, qu'il savait mettre dans ses intérêts, lui permirent encore de se dérober à toutes les poursuites. En juillet 1666, ses bandes reparurent encore dans le Béarn; mais il éprouva des échecs sérieux dans ses engagements avec les troupes, et, son principal lieutenant ayant été tué, il passa en Espagne et annonça son intention d'entrer dans un monastère. Depuis ce moment, on n'a plus entendu parler de lui.

AUDINCOURT, ville de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 6 kilom. de Montbéliard, sur le Doubs; pop. aggl., 3,714 hab. — pop. tot., 3,724 hab.

***AUDITEUR** s. m. — **Encycl.** *Auditeurs au conseil d'Etat et à la cour des comptes.* Les *auditeurs* au conseil d'Etat sont divisés en deux classes, dont la première se compose de dix et la seconde de vingt *auditeurs.* Ils sont tous nommés au concours. Pour se présenter au concours il faut être Français, avoir atteint l'âge de vingt et un ans et n'avoir pas dépassé celui de vingt-cinq, justifier enfin de certaines conditions de capacité constatées par un diplôme de licencié en droit, ès lettres ou ès sciences, ou d'autres certificats que le règlement considère comme équivalents. Les *auditeurs* de deuxième classe peuvent seuls concourir pour les places d'*auditeur* de première classe. Dans la deuxième classe, ils ne reçoivent aucune indemnité; dans la première classe, le traitement est égal à la moitié de celui des maîtres des requêtes. Les *auditeurs* de première classe ont voix délibérative dans la section à laquelle ils sont attachés, et voix consultative seulement à l'assemblée générale pour les affaires dont ils sont rapporteurs.

A la cour des comptes, il y a quinze *auditeurs* de première classe et dix de deuxième classe. On les adjoint aux conseillers référendaires pour prendre part aux travaux dont ceux-ci sont chargés. Après quatre années d'exercice, ils peuvent être autorisés à faire directement des rapports et à signer les arrêts rendus sur ces rapports. Les *auditeurs* de première classe ont droit à la moitié des places vacantes parmi les conseillers référendaires de deuxième classe.

AUDJILAH, oasis de la régence de Tripoli, à 350 kilom. de Bengazy; 10,000 hab. V. AOUDJELAH, au tome 1er du *Grand Dictionnaire.*

AUDLEY ou **AUDELEY DE WALDEN** (Thomas), homme d'Etat anglais de la première moitié du XVIe siècle. Successivement speaker de la Chambre des communes, attorney du duché de Lancastre, chancelier, il embrassa complétement la politique religieuse de Henri VIII et contribua à la suppression des communautés religieuses. Le roi le dota de riches bénéfices ecclésiastiques et le fit notamment prieur des chanoines de la Sainte-Trinité et abbé de Walden.

AUDOENUS, nom latin de saint Ouen.

AUDOIN ou **ALDUIN**, roi des Lombards, en Pannonie, mort vers 553. De 527 à 548, il fit la conquête de la Pannonie et eut ensuite à combattre les Hérules et les Gépides. Il défit complétement l'armée de ce dernier peuple en 551. Il laissa de Rodelinde, sa femme et fille du roi de Thuringe, deux fils, dont l'un, Alboin, fut le premier roi des Lombards en Italie.

AUDOLÉON, roi des Péoniens, au IVe siècle av. J.-C. Il était beau-frère de Pyrrhus, roi d'Epire, qui avait épousé sa sœur. Dans un péril pressant, il implora l'assistance de Cassandre, qui sauva Audoléon en transportant sur le mont Obélus vingt mille de ses ennemis, les Autariates, avec leurs femmes et leurs enfants.

AUDOT (Louis-Eustache), littérateur et libraire. — Il est mort à Paris en 1870. Parmi les ouvrages de lui que nous n'avons pas mentionnés, nous citerons: *Pratique de l'art de chauffer par le thermomètre, siphon ou calorifère à eau chaude, avec un article sur le calorifère à air chaud* (1864, in-4°); les *Nouveaux jardins des Champs-Elysées, du parc Monceau et des squares de la ville de Paris* (1864, in-12).

AUDOUARD (Olympe), femme de lettres française, née à Aix vers 1830. Elle épousa un notaire de Marseille, mais leur union fut de courte durée. Ayant recouvré la liberté à la suite d'une séparation judiciaire, elle commença une vie des plus aventureuses, partit pour l'Orient, visita l'Egypte, la Turquie, où elle étudia de près les mœurs orientales, et, après avoir séjourné assez longtemps à Constantinople, elle fit un voyage en Russie. En quittant Saint-Pétersbourg, Mme Audouard revint en France. Etant venue se fixer à Paris, elle chercha à se faire connaître en publiant des romans et des impressions de voyages. Son œuvre de début fut un petit livre intitulé *Comment aiment les hommes* (1861, in-12), et dont la première page contenait le portrait de l'auteur. Elle collabora en outre à quelques journaux, fonda le *Papillon* en 1865, la *Revue cosmopolite* deux ans plus tard et eut l'idée de faire de cette dernière feuille une revue politique. Le ministre de l'intérieur lui ayant refusé l'autorisation demandée, sous prétexte qu'elle ne pouvait être accordée qu'à un Français jouissant de ses droits civils et politiques, Mme Audouard protesta vivement dans les journaux contre ce nouvel acte de tyrannie du sexe fort. En 1868, elle entreprit de faire un voyage en Amérique; là, elle s'essaya au métier de conférencier et fit en public des lectures qui eurent un assez grand succès de curiosité. De retour à Paris en 1869, Mme Audouard y entreprit, sous le patronage d'Alexandre Dumas père, de poursuivre la voie qu'elle avait explorée aux Etats-Unis. Mais ses conférences n'eurent point la vogue sur laquelle elle comptait. Dans ces derniers temps, cette femme auteur, entraînée par une imagination mal équilibrée, s'est prise de passion pour le spiritisme et s'est livrée à toutes les aberrations d'un esprit qui perd pied pour s'enfoncer dans les rêves du merveilleux. Nous citerons, parmi ses nombreux écrits: *Histoire d'un mendiant* (1862, in-12); un *Mari mystifié* (1863, in-12); les *Mystères du sérail et des harems turcs* (1863, in-12), le plus intéressant de ses écrits: le *Canal de Suez* (1864, in-8°); les *Mystères de l'Egypte dévoilés* (1865, in-12); *Guerre aux hommes* (1866, in-12); l'*Orient et ses peuplades* (1867, in-12); *Lettre aux députés; les droits de la femme* (1867, in-8°); l'*Homme de quarante ans* (1868, in-12); *A travers l'Amérique* (1869-1871, 2 vol. in-12); la *Femme dans le mariage, la séparation, le divorce* (1870, in-18); *Gynéiologie, la femme depuis 6,000 ans* (1873, in-18); l'*Amie intime* (1873, in-18); le *Monde des esprits* ou la *Vie après la mort* (1874, in-18), etc.

***AUDRUICK**, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Saint-Omer; pop. aggl., 1,148 hab. — pop. tot., 2,397 hab.

AUDRY ou **ALDRIC** (saint), prélat français, né en 775, mort en 836. Elevé dans le monastère de Ferrières, il fut ordonné prêtre en 820 et chargé par Louis le Débonnaire de la direction des écoles du palais. Pépin, roi d'Aquitaine, fit d'Audry son chancelier; mais, à la mort de Sigulfe, abbé de Ferrières, il fut appelé à lui succéder et se retira de la cour. En 828, il fut, malgré sa résistance, sacré archevêque de Sens. Il assista à plusieurs conciles et signa la lettre circulaire qui fut adressée en 833, par vingt-six prélats à tous les évêques de l'empire. L'exemplaire reproduit par Duchesne et Mabillon était adressé à Frothaire, évêque de Toul.

***AUDRY DE PUYRAVEAU** (Pierre-François), homme politique. — Il est mort en 1852. A l'Assemblée constituante, où les électeurs de la Charente l'avaient nommé représentant du peuple, il vota avec la gauche modérée, se rangea parmi les adversaires de la politique réactionnaire de Louis Bonaparte, devenu président de la République, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Avant de mourir, il eut la douleur de voir la République étouffée par Louis Bonaparte, la liberté proscrite et le despotisme triomphant.

***AUDUBON** (John-James), naturaliste américain. — Il était né à La Nouvelle-Orléans en 1780, et il mourut à New-York en 1851.

***AUDUN-LE-ROMAN**, bourg de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Briey, près du bois d'Audun; 553 hab.

AUE (Hartmann VON DER), poëte allemand, né en Souabe, mort dans le même pays en 1235. On ne connaît aucune particularité de son existence et l'on ignore même à quelle condition sociale il a appartenu, les uns en faisant un simple roturier, les autres un noble chevalier. Ceux de ses ouvrages qui ont été publiés sont: *Ivain* ou le *Chevalier du Lion*, roman de la Table Ronde (Vienne, 1766, 2 vol.); le *Pauvre Henri* (1815). On a, en outre, de Von der Aue, en manuscrit: des poésies lyriques, dans la collection des minnesingers, de Maness; *Erek et Enite*, roman de la Table Ronde; *Saint Grégoire sur la pierre*, légende en vers.

***AUERSPERG** (Charles-Guillaume-Philippe, prince D'), homme d'Etat autrichien. — Devenu membre de la diète de Bohême, il s'y mit à la tête du parti allemand et s'y fit remarquer par ses tendances libérales. Le 29 avril 1861, le prince Charles fut appelé à la présidence de la Chambre des seigneurs de l'empire d'Autriche, dont il dirigeait encore les débats lorsque, en janvier 1868, il fut nommé président du ministère cisleithan. Il fit réduire à 16 pour 100 l'impôt sur la rente autrichienne, qui avait été fixé à 25 pour 100, et se fit remarquer par la fermeté de son attitude lors de la protestation des évêques. Mais bientôt fatigué du pouvoir, ou, selon quelques écrivains, ne se trouvant pas en complète conformité de vues avec M. de Beust, qui dirigeait la politique autrichienne, il se démit de son portefeuille (sept. 1868). Depuis lors, il a continué à siéger à la Chambre haute, sans rentrer de nouveau au pouvoir.

AUERSWALD (Jean-Adolphe-Erdmann D'), général, né en 1792, mort en 1848. Il était originaire de la Prusse orientale et il fit les campagnes de 1813 en qualité d'aide de camp du général Bulow. Il fut nommé colonel en 1841, puis major général en 1846. Deux ans plus tard, il fut élu membre du parlement de Francfort comme libéral. Il fut assassiné en septembre 1848, à Francfort, pendant l'insurrection qui éclata à la suite de la ratification par le parlement de cette ville de l'armistice de Malmoë, conclu entre la Prusse et le Danemark.

AUGE (Guillaume D'), médecin français du XVe siècle. Il prit ses degrés devant la Faculté de Paris, dont il fut doyen en 1437 et 1448. En 1454, il fut nommé médecin, gouverneur et précepteur du jeune duc de Berry.

***AUGÉ.** — Suivant Apollodore, après la naissance de l'enfant qu'Augé, prêtresse de Minerve Aléenne, avait eu d'Hercule et qu'elle avait caché dans le temple, la peste et la famine désolèrent le pays. L'oracle, consulté, répondit que le temple qui était profané devait être purifié, ce qui fit découvrir à Aléus le déshonneur de sa fille. Il la remit alors à Nauplius, avec l'ordre de la jeter à la mer, et l'enfant fut exposé sur le mont Parthénion, où une biche le nourrit; puis des bergers, l'ayant trouvé, l'élevèrent et lui donnèrent le nom de Télèphe en souvenir de la biche. Quant à Augé, Nauplius, au lieu d'exécuter les ordres cruels qu'il avait reçus, la conduisit en Mysie, où le roi Teuthras, qui n'avait pas d'enfants, l'adopta pour sa fille. Son fils Télèphe la rejoignit plus tard.

Suivant une autre version, ce fut Augé qui, étant accouchée à l'insu de son père, exposa elle-même son enfant sur le mont Parthénion; puis, redoutant la colère de son père, elle s'enfuit en Mysie, sous la conduite de Nauplius, et fut adoptée par Teuthras.

Enfin, d'après Hécatée de Milet, le père d'Augé, instruit du déshonneur de sa fille, l'enferma avec son enfant dans une boîte et les fit jeter dans la mer, dont les flots les poussèrent jusqu'en Mysie, où le roi Teuthras les recueillit et épousa Augé.

AUGÉ (Lazare AUGER, dit), écrivain français, né à Auxerre en 1798, mort à Paris en 1874. Il était frère du littérateur Hippolyte Auger, et il modifia lui-même légèrement l'orthographe de son nom de famille. Etant entré en relation avec Hoéné Wronski, il devint un fervent disciple de ce philosophe, qui prétendait être arrivé à la connaissance de l'absolu et s'était jeté dans les rêveries de l'illuminisme. C'est sous l'inspiration de ces idées qu'Augé écrivit la plupart de ses ouvrages. On lui doit: *Cacodémonisme* (1837, in-8°); *Tableau dichotomique de l'histoire ancienne* (1839, in-4°); *A quelles conditions la république est-elle possible?* (1850, in-8°); *Philosophie de la religion* ou *Solution des problèmes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme* (1860, in-8°); *Constitution philosophique de l'immortalité fondée sur l'hiérologie chrétienne* (1862, in-8°); *Neuf pages décisives sur la* Vie de Jésus, *de M. Renan* (1863, in-8°); *Notice sur Hoéné Wronski* (1865, in-8°); *Supplément à la* Notice sur Hoéné Wronski. *Liste des ouvrages publiés, rares et inédits* (1867, in-8°); *Documents pour servir à l'histoire du messianisme* ou de l'*Union finale de la philosophie et de la religion. Exposition de la philosophie absolue de Wronski* (1868, in-8°).

AUGER (Charles), général français, né à La Charité-sur-Loire (Nièvre) en 1809, mort en 1859. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, il fut envoyé en Afrique avec le grade de lieutenant d'artillerie en 1833, y fut promu capitaine et se signala d'une façon toute particulière aux combats du bois des Oliviers et du Khamis. Appelé à Paris après la révolution du 24 février 1848, Auger reçut le grade de chef d'escadron (1er mai), fut attaché, comme secrétaire, à la commission de défense militaire, puis nommé directeur du service de l'artillerie au ministère de la guerre. Rappelé au service actif, il devint lieutenant-colonel en 1852, colonel en 1854 et fut envoyé cette même année en Crimée, où il succéda à Lebœuf, en qualité de chef d'état-major de l'artillerie de l'armée, et se distingua aux affaires du Mamelon-Vert, de la Tchernaïa et à l'attaque de Malakoff. Il était général de brigade depuis 1857 et il commandait l'artillerie de la 7e division militaire lorsque éclata la guerre d'Italie (1859). Nommé alors commandant de l'artillerie du corps de Mac-Mahon, Auger se signala à Turbigo, à Magenta, où il contribua au succès de la journée en prenant en écharpe, avec une batterie de canons rayés, les Autrichiens entassés dans une route, et enfin à la bataille de Solferino. Dans cette dernière affaire, il fut atteint à l'épaule par un boulet ennemi qui lui enleva le bras gauche, et mourut de sa blessure le 30 juin. Il avait été promu général de division sur le champ de bataille.

***AUGER** (Hippolyte-Nicolas-Just), littérateur et auteur dramatique français. — Parmi les nombreux ouvrages de cet écrivain, qui a collaboré à la *Mode*, à l'*Européen*, etc., et signé plusieurs de ses œuvres des pseudonymes de **Saint-Hippolyte** et de **Géron**, nous citerons les romans suivants: *Marpha* (1818, in-18); *Boris* (1819, in-18); *Gabriel Venance* (1820, 2 vol. in 18); *Ivan VI* (1824, 3 vol. in-18); *Rienzi* (1825, 3 vol. in-8°); *Une nuit de carnaval* (1826); le *Prince* (1833, 2 vol. in-8°); *Moralités* (1834, 2 vol. in-8°); la *Femme du monde* (1837, 2 vol. in-8°); *Tout pour de l'or* (1839, in-8°); *Avdotia* (1842, 2 vol. in-8°); *Simples romans* (1846, in-8°); *Mme veuve Brue* (1852, 1 vol. in-8°); le *Roi des petits-maîtres* (1852), dans la *Bibliothèque des romans inédits;* la *Bonté d'une femme* (1852, in-8°); le *Commissionnaire* (1852, in-8°); les *Perles de Gengis-Khan* (1859, 2 vol. in-12), etc. Pour le théâtre, M. Auger a écrit: les *Mœurs et la loi*, comédie qui n'a pas été représentée; une *Séduction* (1832), en collaboration avec Ancelot; *Plus de peur que de mal* (1833), comédie jouée au Théâtre-Français; un *Dévouement* (1834), au même théâtre; *Pierre le Grand* (1836), avec Ch. Desnoyers; la *Folle* (1836), avec Ch. Desnoyers; *Pauvre mère* (1837), avec Cornu; *Marcel* (1838); *Précepteur à vingt ans* (1838); *Benoît* ou les *Deux cousins* (1842), drame en trois actes, etc. Enfin on lui doit: la *République de Saint-Marin* (1827, in-8°); le *Gymnase* (1828, 4 vol.), recueil de morale, avec Hipp. Carnot; *Physiologie du théâtre* (1839-1840, 5 vol. in-8°), le plus intéressant et le plus remarquable de ses ouvrages; la *Question du théâtre* (1848, in-8°), etc.

***AUGEROLLES**, village de France (Puy-de-Dôme), cant. et à 10 kilom. de Courpierre, arrond. et à 20 kilom. de Thiers; pop. aggl., 323 hab. — pop. tot., 2,603 hab.

AUGERON, prince guanche, né à Gomère (Canaries) au XIIIe siècle. Vendu comme prisonnier canarien par Fernand Oroñez en 1402, il s'établit à la cour de don Henrique, y apprit l'espagnol et accompagna ensuite Béthencourt dans son expédition dans les Canaries, pour lui servir d'interprète

***AUGIER** (Guillaume-Victor-Emile), poëte dramatique français.—Depuis sa pièce de *Maître Guérin*, M. Emile Augier a fait représenter plusieurs comédies; mais aucune d'elles n'a obtenu un aussi grand succès que quelques-unes de ses œuvres antérieures. La première en date est la *Contagion*, qui fut reçue au Théâtre-Français sous le titre de *Baron d'Estrigaud.* Mais comme en ce moment le *Lion amoureux* de Ponsard attirait la foule à ce théâtre, M. Augier porta sa pièce à l'Odéon, où Got obtint l'autorisation d'aller créer le principal rôle. Il s'était fait un tel bruit autour de cette comédie en cinq actes et en prose, avant son apparition, que M. de Villemessant offrit à M. Augier 10,000 fr. pour la publier dans un de ses journaux avant qu'elle fût représentée. L'auteur du *Fils de Giboyer* repoussa cette proposition. Ce fut le 17 mars 1866 qu'eut lieu la première représentation de cette œuvre. Bien que les principaux rôles fussent tenus par Got, Brindeau, Berton et Mme Doche, la *Contagion* n'eut point le succès éclatant sur lequel on avait compté (v. CONTAGION, au tome V). Le 25 janvier 1868, M. Augier fit représenter au Théâtre-Français *Paul Forestier*, comédie en quatre actes et en vers, dont nous avons fait ailleurs l'analyse (v. FORESTIER). Cette œuvre, au souffle dramatique et aux situations d'une grande hardiesse, fut suivie d'une bluette, le *Post-scriptum* (1869) et des *Lions et renards*, comédie en cinq actes, représentée au Théâtre-Français en décembre de la même année. Cette pièce, dont le principal personnage, M. de Sainte-Agathe, est un cuistre de sacristie personnifiant le jésuite laïque, est une pièce mal venue, qui tomba, malgré le rôle charmant du jeune Valtravers et bien que l'esprit gaulois de l'auteur y eût semé une foule de mots drôles et piquants, frappés à l'emporte-pièce. *Jean de Thommeray*, comédie en cinq actes, en collaboration avec M. Jules Sandeau et tirée d'un roman de ce dernier, n'obtint guère plus de succès que la précédente. Cette pièce fut représentée au Théâtre-Français à la fin de décembre 1873. On n'y trouve ni intrigue ni situation; les caractères sont mollement tracés et l'intérêt va sans cesse s'amoindrissant. Toutefois, le premier acte est une fraîche idylle, et l'on trouve dans le second des détails d'une grâce exquise et un esprit étincelant. *Madame Caverlet*, comédie en quatre actes et en prose, représentée au Vaudeville en février 1876, est une des pièces les plus fortes de M. Emile Augier. Le sujet en est dramatique et saisissant, et l'auteur y soutient avec autant d'habileté que de talent la cause du divorce. Enfin, M. Augier a fait représenter au Palais-Royal une comédie en trois actes, le *Prix Martin* (1876), dont la donnée est fort originale, mais qui n'a eu cependant qu'un demi-succès.

Ce fut M. Emile Augier qui fut chargé de répondre au discours de réception de M. Emile Ollivier à l'Académie française. La commission de l'Académie française chargée d'écouter la lecture préalable des discours ayant demandé à M. Ollivier de faire certaines corrections au sien et celui-ci s'y étant refusé, la réception officielle, en séance publique, de l'ancien chef du cabinet du 2 janvier n'eut point lieu; mais les journaux publièrent le discours du récipiendaire et celui de M. Augier. L'auteur de la *Ciguë*, un des intimes du Palais-Royal et fort bien en cour sous l'Empire, crut devoir saisir l'occasion pour faire un portrait singulièrement flatté de l'homme du 2 décembre et du héros de Sedan. Il éprouva en même temps le besoin de révéler au monde son profond scepticisme. « Par quelle fantaisie, dit-il, le hasard, pour vous répondre, a-t-il désigné, dans une compagnie où l'on rencontre tant d'hommes éminents, un des rares Français qui n'aiment pas la politique? C'est, sans doute, une infirmité de mon esprit; mais plus j'avance en âge, plus je suis tenté de la mettre au nombre des sciences inexactes, entre l'alchimie et l'astrologie judiciaire. Les événements ont tant de fois déjoué les calculs les plus spécieux, ils ont si brutalement convaincu d'erreur les principes les plus opposés, qu'on n'en est plus à se demander où est la vérité, mais s'il est une vérité. »

***AUGSBOURG**, ville de Bavière. — La population d'Augsbourg est aujourd'hui de 51,000 hab.

***AUGU** (Henri), homme politique et journaliste. — Il est né à Landau en 1818. Rédacteur du *Siècle* de 1849 à 1870, il a collaboré en outre à la *Réforme*, au *Peuple*, à la *Revue germanique*, à la *Presse*, à la *France*, à la *Patrie*, au *Nord*, au *Journal de Cherbourg*, au *Monde illustré*, aux *Veillées parisiennes*, à l'*Illustrateur des dames*, à la *Chronique illustrée*, à l'*Europe*, à l'*International*, au *National*, au *Bien public*, à la *Petite presse*, au *Journal de Saint-Quentin*, etc. En 1870, il a fait au théâtre Cluny, avec succès, une conférence sur les libres penseurs du XVIe siècle. M. Augu est l'auteur d'un grand nombre de nouvelles, de romans, dont, pour la plupart, les sujets sont tirés de l'histoire. Nous citerons de lui: les *Zouaves de la mort, épisode de l'insurrection polonaise* (1863, in-12); les *Faucheurs polonais* (1863, in-12); les *Français sur le Rhin* (1864, in-4°); *Montgomery* ou les *Anglais en Normandie* (1865, in-4°); *Tribunal de sang* (1865, in-4°); les *Oubliettes du vieux Louvre* (1867, in-18); les *Assassins du Liban* (1867, in-18); l'*Abbesse de Montmartre* (1870, 2 vol. in-12); le *Martyr du devoir* (1871); *Une grande pécheresse* (1873, in-12); *Don César de Bazan à Grenade* (1873, in-18); le *Mousquetaire du cardinal* (1873, 2 vol. in-18); *Une vengeance de comédienne* (1875, in-18). Enfin M. Augu a fait jouer quelques pièces de théâtre: les *Femmes sans nom* (1867), comédie en trois actes, et les drames suivants, représentés au théâtre Beaumarchais: les *Rôdeurs de barrière* (1868), en cinq actes, avec Serven; les *Drames de la mansarde* (1869), en cinq actes; les *Oubliettes du vieux Louvre* (1869), drame en huit tableaux.

Auguste (TESTAMENT POLITIQUE D'). V. TESTAMENT, au t. XV du *Grand Dictionnaire*, p. 6.

AUGUSTIN (cap SAINT-), cap situé sur la côte du Brésil, province et à 46 kilom. S. de Pernambouc.

AULAF, prince danois, mort à Jona en 980. Chassé de la Northumbrie par Athestan, Aulaf essaya de reconquérir ce pays avec une flotte qu'il avait armée; mais il fut battu et gagna l'Irlande (938), où il eut à soutenir une longue guerre. Il parvint, cependant, on ignore comment et à quelle époque, à reprendre possession de la Northumbrie; mais Edmond, roi des Anglo-Saxons, le vainquit, le dépouilla de ses Etats et le contraignit à embrasser le christianisme (943). Il remonta sur le trône après la mort d'Edmond, mais il fut chassé par ses propres sujets et contraint de regagner l'Irlande, où il réussit à établir sa domination. Un roi danois, Sihtric le Bossu, vint l'y attaquer, mais fut complétement battu. Cependant les petits princes du pays étaient constamment en révolte contre la domination danoise; Aulaf assura son pouvoir en faisant périr trois d'entre eux.

AULARD (Pierre), général français, né à Fangeau, dans le Languedoc, en 1763, mort à Waterloo en 1815. Il entra comme simple soldat au régiment de Flandre (1781), fut nommé capitaine de la compagnie franche de Castelnaudary (1793), fit les campagnes d'Italie, du Rhin et de l'Ouest et fut nommé chef de bataillon en 1807. En 1808, il prit part à l'expédition d'Espagne, devint colonel en 1811 et général de brigade en 1814. Il fut tué à Waterloo.

AULARD (Alphonse), écrivain français, né à Montbron (Charente) en 1819. Il suivit la carrière de l'enseignement, professa la logique au lycée de Tours, puis il remplit pendant plusieurs années les fonctions d'inspecteur de l'académie de Besançon. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, notamment: *Essai sur l'accord de la raison et de la foi* (1850, in-12); *Examen des principes de la morale sociale* (1853, in-12); *Eléments de philosophie concordant avec le programme officiel* (1856, in-12), souvent réédité; *Etudes sur la philosophie contemporaine. M. Victor Cousin* (1859, in-8°); la *Logique* ou l'*Art de penser de MM. de Port-Royal* (1863, in-12); *Notions d'histoire de la philosophie* (1863, in-12); *Leçons de lecture courante* (1870, 2 vol. in-18), etc. On lui doit, en outre, une traduction des œuvres d'Apulée dans la collection Nisard, des éditions du *Discours sur la méthode* de Descartes, des *Opuscules philosophiques* de Pascal, du *Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon, etc.

AULARQUE s. m. (ô-lar-ke — gr. *aularchês;* de *aulê*, cour; *archos*, chef). Antiq. gr. Chef du palais.

AULASTOME s. m. (ô-la-sto-me — du gr. *aulax*, sillon; *stoma*, bouche). Annél. Genre de la famille des hirudinées, comprenant les espèces dont les mâchoires sont réduites à un grand nombre de plis saillants.

***AULAYE (SAINT-)**, village de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Ribérac, sur la rive gauche de la Dronne; pop. aggl., 474 hab. — pop. tot., 1,451 hab.

AULBER (Matthieu), théologien allemand, né à Blanbeuren en 1495. Il accueillit avec enthousiasme la réforme de Luther, qu'il connaissait personnellement, prêcha la nouvelle doctrine dans le duché de Wurtemberg et exerça pendant vingt-neuf ans, à Reutlingen, le ministère évangélique. Nommé ensuite prédicateur en titre de la cathédrale de Stuttgard, il se démit de ces fonctions, parce qu'on voulait lui imposer la présence réelle, qu'il se refusait à admettre (1562). Il avait écrit un mémoire intitulé: *Via compendiaria reconciliandi partes de cœna Domini controvertentes*, qui a été publié dans les *Acta et scripta publica Ecclesiæ wurtembergicæ* (Tubingue, 1720).

AULERCES ou **AULERQUES**, ancien peuple de la Gaule, qui formait quatre nations distinctes: les *Aulerci Brannovices*, tributaires des Eduens, près de la Loire, dans la Ire Lyonnaise; les *Aulerci Cenomani*, dans la IIIe Lyonnaise, et dont la capitale était *Cenomanum* (Le Mans); les *Aulerci Diablintes*, dans la IIIe Lyonnaise, à l'O. des Cénomans, avec *Noviodunum* (Nevers) pour capitale; les *Aulerci Eburovices*, dans la IIe Lyonnaise, et qui avaient pour capitale *Eburovicum* ou *Ebroicum* (Evreux).

AULÉTÈS ou **AULESTES**, Tyrrhénien du parti d'Enée, en Italie. Il fut tué par Messapus, un des capitaines de Turnus. (*Enéide.*)

AULI s. m. (ô-li). Nom de petites statues ou images que fabriquent et débitent les prêtres de Madagascar, et auxquelles est attribué le pouvoir de rendre des oracles, de procurer la richesse, etc.

AULIS, surnom de Jupiter, de Diane, de Minerve et d'Apollon.

AULIZECK ou **AULICZECK** (Dominique), sculpteur allemand, né à Policzka (Bohême) en 1734, mort à Munich en 1803. Après avoir étudié les éléments de son art dans son pays natal, il alla se perfectionner à Vienne, à Paris, à Londres, à Rome, où il obtint le prix fondé par l'Académie de Saint-Luc et fut décoré par le pape de l'éperon d'or. Il partit ensuite pour la Bohême, mais fut dévalisé en route par un aventurier qui se donnait pour un évêque hongrois, et dut, pour vivre, accepter une place dans la manufacture de porcelaine de Nymphenbourg (Bavière). Ses fonctions lui laissaient, d'ailleurs, le temps de travailler à de grands ouvrages de sculpture, et l'on montre à Nymphenbourg, avec éloge, quatre statues mythologiques dues à son ciseau.

***AULNAY**, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Saint-Jean-d'Angély, sur trois ruisseaux; pop. aggl., 1,420 hab. — pop. tot., 1,980 hab. Eglise qui date de Charlemagne.

***AULNAY-SUR-ODON** ou **AUNAY**, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Vire; pop. aggl., 1,075 hab. — pop. tot., 1,921 hab. Fabriques de calicots, de basin; filatures hydrauliques; tanneries. Commerce de moutons.

AULON, dans la géographie ancienne, nom d'une colline de la Calabre, célèbre par ses vins qui, d'après Horace, pouvaient rivaliser avec ceux de Falerne. Martial la cite aussi pour ses laines. ‖ Ancienne ville du Péloponèse, dans la Messénie, sur une rivière du même nom. ‖ Ancienne ville de Laconie. ‖ Ancienne ville de l'île de Crète. ‖ Ancienne ville de Macédoine. ‖ Ancienne ville de Cilicie, sur la frontière des Ammonites, possédée ensuite par les Moabites.

AULON, ancienne vallée de la Palestine, qui s'étendait le long du Jourdain, depuis le Liban jusqu'au désert de Pharan. Jéricho était située dans cette vallée.

AULONIUS, surnom d'Esculape, honoré à Aulon, ville de Messénie, où il avait un temple.

***AULT** ou **BOURG-D'AULT**, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. d'Abbeville, au fond d'une gorge

étroite; pop. aggl., 1,471 hab. — pop. tot., 1,490 hab.

AULT-DUMESNIL (Georges-Edouard), écrivain français, né à Oisemont (Somme) en 1796, mort en 1871. Il suivit d'abord le métier des armes, fit, en 1830, l'expédition d'Alger en qualité d'officier d'ordonnance du maréchal de Bourmont, puis il quitta le service. Des travaux historiques et géographiques lui valurent d'être nommé membre de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société d'émulation d'Abbeville, de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc. Nous citerons de lui : *Relation de l'expédition d'Afrique en 1830 et de la conquête d'Alger* (1832, in-12), réédité en 1869 avec d'importantes additions; *Dictionnaire historique, géographique et biographique des croisades* (1852, in-8°); *Vie de Pierre l'Ermite* (1854, in-12); *Nouveau dictionnaire d'histoire et de géographie anciennes et modernes* (1865, in-8°), avec Louis Dubeux et l'abbé Crampon, et dont une troisième édition a paru en 1874.

* **AUMALE**, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Neufchâtel, sur la rive gauche de la Bresle, au milieu de prairies; pop. aggl., 1,757 hab.—pop. tot., 2,133 hab. Eglise Saints-Pierre-et-Paul, classée parmi les monuments historiques. Fabriques de draps; tanneries, lamnerie d'acier. Commerce de céréales, fourrages et bestiaux.

* **AUMALE** (Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'), fils de Louis-Philippe Ier. — Sa *Lettre sur l'histoire de France*, adressée au prince Napoléon et publiée en 1861, eut un grand retentissement. Il répondit aux attaques du cousin de Napoléon III contre la monarchie par de vives accusations contre l'Empire. « Sachez bien, dit-il en terminant, que si vous ne sortez pas des mauvaises voies où vous êtes si profondément engagés, ce n'est pas aux Bourbons ni aux d'Orléans, auxquels on n'a jamais pu du moins adresser un tel reproche, c'est à vous et aux vôtres qu'on pourrait alors renvoyer les paroles de votre oncle au Directoire : « Qu'avez-vous fait de la France ? » Cette brochure fut saisie par ordre du gouvernement; l'éditeur et l'imprimeur furent traduits devant les tribunaux. Le premier fut condamné à un an de prison et 5,000 francs d'amende, le second à six mois de prison et à une amende de pareille somme. Le ministre de l'intérieur, de Persigny, envoya alors aux préfets une circulaire dans laquelle il niait que les bannis et les exilés eussent le droit de publier des écrits en France. Quelque temps après, le duc d'Aumale ayant chargé l'éditeur Dentu de publier son *Histoire des princes de Condé*, la police en saisit, par ordre, les exemplaires avant la fin du tirage. Le prince et son éditeur s'adressèrent vainement aux tribunaux pour obtenir la restitution d'un ouvrage purement historique, qui ne traitait en aucune façon des événements contemporains. Ce fut seulement à la fin de l'Empire, au mois de mars 1869, que le ministre de l'intérieur d'alors ordonna de restituer les exemplaires saisis. Cette *Histoire des princes de la maison de Condé*, autour de laquelle on avait fait tant de bruit, parut alors (1869, 2 vol. in-8°); mais la curiosité publique fut profondément déçue, car l'ouvrage manquait absolument d'intérêt. Cette même année 1869, le duc d'Aumale perdit sa femme, la duchesse Caroline, fille du prince de Salerne, qu'il avait épousée le 25 novembre 1844 et dont il avait eu deux fils, le prince de Condé, mort en Australie de la fièvre typhoïde en 1866, et le duc de Guise, qui mourut en juillet 1872, d'une fièvre cérébrale. A la nouvelle des premiers désastres éprouvés par notre armée sur les bords du Rhin, le duc d'Aumale adressa une lettre au ministre de la guerre, pour lui demander d'être employé dans l'armée active (9 août 1870); mais il ne reçut point de réponse. Après la révolution de septembre, le gouvernement de la Défense nationale ayant signé un décret convoquant les électeurs à nommer une Assemblée nationale, le fils de Louis-Philippe posa sa candidature dans la Charente; mais les élections furent ajournées et n'eurent lieu qu'après la capitulation de Paris, le 8 février 1871. Le 1er février, le duc d'Aumale adressa d'Angleterre, où il était resté, aux électeurs de l'Oise, une profession de foi dans laquelle il déclara qu'à ses yeux la monarchie constitutionnelle pouvait répondre aux légitimes aspirations d'une société démocratique; mais que, si la France voulait constituer un gouvernement républicain, il était prêt à s'incliner devant sa souveraineté. Elu député de ce département, le second sur huit, par 52,222 voix, il ne put aller siéger, les d'Orléans étant alors sous le coup des lois qui les avaient bannis de France. Ce fut le 8 juin suivant que l'Assemblée nationale vota l'abrogation de ces lois et la validation de l'élection du duc d'Aumale et de celle du prince de Joinville. M. Thiers, craignant que la rentrée des princes n'ajoutât aux difficultés de la situation, s'était montré peu favorable à l'abrogation des lois d'exil. Il céda néanmoins, mais en obtenant que les princes renonçassent à siéger à l'Assemblée. Mais, après le vote de la proposition Rivet, qui conférait à M. Thiers le titre de président de la République et affermissait son pouvoir, le duc d'Aumale et son frère se prétendirent dégagés de leur promesse; M. Thiers ne fut nullement de cet avis. Le duc d'Aumale adressa alors à ses électeurs de l'Oise une lettre dans laquelle il exposa sa situation et annonça qu'il allait s'adresser à un tribunal supérieur; c'est-à-dire à l'Assemblée, pour faire reconnaître que l'obstacle qui l'avait arrêté jusque-là dans l'exercice de son mandat n'existait plus. La question fut en effet portée devant l'Assemblée par une interpellation du député héroï-comique Jean Brunet. Il s'ensuivit un débat orageux. Au nom du président de la République, M. Casimir Périer déclara que ce dernier renonçait, en ce qui le concernait, à se prévaloir de l'engagement pris envers lui par les princes, mais que cet engagement ayant été également pris envers l'Assemblée, c'était à elle de se prononcer en dernier ressort. La Chambre eut à se prononcer sur deux ordres du jour, celui de M. Desjardins, orléaniste, et celui de M. Fresneau, légitimiste. L'ordre du jour proposé par ce dernier était ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a ni responsabilité à prendre ni avis à donner sur des engagements auxquels elle n'a pas participé, passe à l'ordre du jour. » Cette proposition, qui mettait les princes d'Orléans seuls vis-à-vis de leur engagement et de leur conscience, fut votée, et le lendemain, 19 décembre, le duc d'Aumale et son frère, précédés de MM. Bocher et Mornay, firent une entrée piteuse à la Chambre et allèrent siéger au centre droit. Quelques jours plus tard, le duc d'Aumale était nommé membre de l'Académie française en remplacement de Montalembert (30 décembre). Au mois de mars 1872, il reçut la notification officielle de sa mise en activité comme général de division. Le 16 mai 1872, il fit ses débuts oratoires à l'Assemblée en prononçant un discours au sujet de la composition du conseil de guerre chargé de juger Bazaine. Il déclara qu'il « était prêt à faire son devoir de soldat, quelque pénible qu'il pût être. » Le 23 mai suivant, il aborda de nouveau la tribune au sujet de la réorganisation de l'armée. Il insista sur la nécessité d'avoir non seulement le remplacement, mais encore tout ce qui pourrait y ressembler, et termina par une invocation au drapeau tricolore, « symbole de gloire, de concorde et d'union. » Cette dernière phrase causa une vive irritation à l'extrême droite, qui y vit une réponse au manifeste du comte de Chambord, à Anvers. Le duc d'Aumale fut alors regardé comme le principal obstacle à la fusion rêvée entre les deux branches de la famille des Bourbons. Le 24 mai 1873, il vota pour le renversement de M. Thiers. Jusque-là, dans la plupart des votes importants, il s'était abstenu. Sous le gouvernement de résection à outrance contre toutes les libertés, qui prit en main la direction des affaires après le 24 mai, le duc d'Aumale donna son appui au cabinet de Broglie. Nommé président du conseil de guerre chargé de juger Bazaine, il demanda un congé à l'Assemblée, le 24 juillet 1873, et parut s'occuper entièrement de cette grave affaire. Il ne se mit point en avant, tant lorsque son neveu, le comte de Paris, alla trouver le comte de Chambord pour lui déclarer qu'il se reconnaissait comme le seul représentant du parti monarchique, ce qui rendait plus que jamais nécessaire de tant de nouvelles ouvertures auprès du représentant de la monarchie de droit divin pour qu'il vînt s'imposer de gré ou de force à la France. Il dirigea avec habileté les débats du procès Bazaine. Après la condamnation à mort de cet homme qui avait livré à l'ennemi Metz et notre armée (10 décembre), le duc d'Aumale signa avec les autres membres du conseil une demande en grâce, qui fut adressée au président de la République et suivie d'une commutation de la peine capitale en celle de vingt ans de détention. S'étant rendu alors à Besançon, où il avait été appelé à prendre le commandement en chef du 7e corps d'armée, il assista le moins possible, depuis cette époque, aux débats de l'Assemblée, où il avait voté pour le septennat le 19 novembre 1873, et où il vota contre la proposition Maleville en juillet 1874. Il s'abstint de se prononcer sur la constitution du 25 février 1875. L'*Echo de Loir-et-Cher*, dans un article reproduit par d'autres journaux, signala le duc d'Aumale comme ayant réclamé à la Légion d'honneur cinquante-cinq actions du canal du Midi qui étaient affectées à des dotations, de plus les intérêts et les intérêts des intérêts de ces actions; l'article disait en outre que cette réclamation avait épouvanté le grand chancelier, car il en résultait, si elle était admise, que le service des pensions des légionnaires, de celles mêmes des veuves et de leurs filles ne pourrait plus s'effectuer; alors le duc d'Aumale poursuivit le journal en diffamation devant le tribunal correctionnel de Blois et fit condamner le rédacteur Chamillard à 10 jours de prison, 500 francs d'amende et 2,000 francs de dommages et intérêts. Possesseur d'une fortune immense qu'il doit au prince de Condé, le duc d'Aumale a été mis, en outre, en possession de sa part des biens de Louis-Philippe, confisqués en 1852 par Napoléon III et qui, sur la réclamation des princes d'Orléans, leur furent rendus par un vote de l'Assemblée nationale le 23 novembre 1872. Au mois de décembre 1875, il écrivit aux électeurs de l'Oise pour décliner toute candidature à la Chambre des députés. « En 1871, dit-il, en me présentant aux suffrages des électeurs de l'Oise, j'exprimais l'espoir de pouvoir contribuer au rétablissement de la monarchie constitutionnelle; mais je leur disais aussi que, si mon vœu ne pouvait s'accomplir, je consacrerais mes efforts seulement mon pays, et je le sers. » En septembre 1876, il a été maintenu dans le commandement du 7e corps. Parmi les ouvrages précités, le duc d'Aumale a publié : les *Institutions militaires de la France* (Bruxelles, 1868, in-12); *Ecrits politiques* (1868, in-12); *Discours sur la réorganisation de l'armée* (1872, in-12); *Discours de réception à l'Académie française*, 3 avril 1873 (1873, in-18).

Aumône du mendiant (L'), tableau de Courbet; exposé au Salon de 1868. Un vieux mendiant, coiffé d'un grand chapeau défoncé, ayant un de ses pieds enveloppé d'une guenille et l'autre chaussé d'une savate percée, chemine clopin-clopant, une béquille sous le bras, sur une route solitaire. Tout à coup, au bord du fossé, une femme et un enfant, aussi misérablement vêtus que lui, se présentent à sa vue. L'enfant s'approche de lui et lui demande l'aumône. Etonné, ému et comme fier de se sentir capable de secourir plus pauvre et plus chétif que soi, le mendiant fouille dans sa poche pour y trouver l'obole qui va faire de lui un bienfaiteur.

Ce tableau, dans lequel Gustave Courbet, prenant un peu trop au sérieux les théories de son ami Proudhon sur le rôle philosophique de l'art, a cherché à exprimer une idée démocratique et sociale, tant par le choix de la composition, ni pour l'exécution, les œuvres naïvement réalistes qui ont fait la réputation du maître d'Ornans. « L'*Aumône du mendiant* a soulevé presque autant de complaintes que les *Baigneuses*, dit M. Marius Chaumelin (l'*Art contemporain*). Il faut avouer que le premier aspect de ce tableau est bien d'être ravissant. Le mendiant est laid et sale; sa tête, ravagée par la misère et la vieillesse, ressemble à ces figures en caoutchouc auxquelles la pression du doigt fait prendre des formes les plus excentriques; ses haillons sordides couvrent un corps qui n'a plus rien d'humain. Le petit bohémien qui envoie à ce mendiant gémeux un baiser de charité est tout aussi effroyablement dépenaillé, et la mère, accroupie au pied d'un arbre, à côté d'une charrette à bien, a une tournure de bête fauve... Une fois remis de l'impression pénible causée par la vue de ces personnages sinistres, si l'on examine la peinture avec quelque attention, on ne peut moins faire que d'y reconnaître des qualités de premier ordre. Jamais M. Courbet n'a tenu un tableau de cette dimension dans une gamme aussi claire, aussi harmonieuse; jamais il n'a donné plus de vivacité aux lumières, plus de transparence aux ombres, plus de profondeur aux lointains. Vu à une certaine distance, ce tableau fait l'effet d'une fenêtre ouverte sur la campagne. »

* **AUMÔNIER** s. m. — **Encycl.** *Aumôniers militaires*. Dans la législation antérieure à 1789; il avait été créé des *aumôniers* militaires attachés à chaque régiment. Cette institution, abolie durant la République, le Consulat et l'Empire, fut rétablie en 1816. Il y eut alors une aumônerie militaire spéciale, ayant une sorte d'état-major à Paris. L'*aumônier* attaché à chaque régiment le suivait partout et en faisait pour ainsi dire partie. Cette institution eut les effets les plus déplorables, comme on peut le voir dans les *Mémoires* du maréchal Marmont. Le principal rôle des *aumôniers* fut de diviser les officiers et les soldats en bien pensants ou mal pensants, suivant qu'ils allaient ou non à la messe, qu'ils communiaient plus ou moins fréquemment, ou qu'ils s'abstenaient de toutes pratiques religieuses; l'*aumônier* tint dans ses mains, par l'influence de ses rapports et de ses notes, l'avancement des militaires de tous grades et protégea, non les meilleurs soldats, mais les plus dévots ou les plus hypocrites. Le duc de Raguse déclare que les ministres étaient sans cesse assaillis des plaintes des *aumôniers* et que leurs notes valaient souvent plus de crédit que celles des généraux inspecteurs. C'était là, d'après son témoignage, le résultat le plus clair de l'aumônerie établie en 1814. Le général Sébastiani disait à la Chambre des députés en 1826, en pleine Restauration : « L'armée est tourmentée par la délation et l'espionnage; des hommes revêtus d'un caractère sacré exercent une surveillance turbulente et tracassière. Le soldat, asservi à toutes les rigueurs des pratiques religieuses, s'étonne des nouveaux devoirs qu'on lui prescrit et voit avec peine les récompenses prostituées aux vains dehors d'une fausse piété plus nombreuses que les vertus. »

Le gouvernement de Juillet se hâta d'abolir les *aumôniers* de régiment; l'article 2 de l'ordonnance du 10 novembre 1830 disait seulement : « Il sera désormais attaché un *aumônier* dans les garnisons, places et établissements militaires où le clergé des paroisses sera insuffisant pour assurer le service divin, de même qu'à chaque brigade, lorsqu'il y aura des rassemblements de troupes en divisions ou corps d'armée. » Le clergé des paroisses étant presque toujours suffisant, les *aumôniers* militaires disparurent presque, sauf le cas de guerre et d'agglomération de troupes dans les camps. L'Empire ne les rétablit pas positivement; mais, usant de l'ordonnance de 1830, il créa des *aumôniers* attachés à l'armée de Crimée (décret du 10 mars 1854); ils étaient nommés par le ministre de la guerre et munis, par leurs évêques, de pouvoirs spéciaux. Il y eut alors un *aumônier* supérieur pour contrôler les aumôniers et ayant rang de chef de bataillon d'infanterie; un *aumônier* titulaire et un certain nombre d'*aumôniers* auxiliaires étaient attachés à chaque ambulance. Un nouveau décret du 14 février 1856 rentra quelque peu dans les voies de la Restauration en créant un *aumônier* en chef, chargé de la direction et de la surveillance des *aumôniers* militaires attachés aux hôpitaux et aux autres établissements militaires, tant de la France que de l'Algérie. Il y avait cependant encore loin de cette mesure purement administrative au rétablissement des *aumôniers* de régiment.

Il était réservé à l'Assemblée nationale élue au lendemain des désastres de la guerre de 1870-1871 de revenir au système déjà jugé de la Restauration, en l'empirant. Cette Assemblée, que l'histoire jugera sévèrement, ne pouvant ni ramener l'Empire, ni restaurer les Bourbons de la branche aînée ou de la branche cadette, impuissante à rien fonder, prit pour tâche d'empêcher du moins autant qu'il était en elle le fonctionnement paisible des institutions républicaines. Elle s'y est ingénieée de toutes sortes de façons et spécialement par la création des *aumôniers* militaires, destinés moins à satisfaire aux scrupules religieux d'un petit nombre de soldats, qu'à semer dans notre armée un esprit de discorde, à révéiller le souffle des passions religieuses. MM. Fresneau et E. Carron, membres de l'extrême droite, présentèrent dans ce but, en 1873, un projet de loi qui, après un rapport favorable de M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy, finit par être adopté le 20 mai 1874. En vain, au cours de la discussion, la marine et institus des gauche, principalement M. Jouin et les généraux Guillemaut et Saussier, montrèrent-ils jusqu'à l'évidence les dangers d'une loi ainsi conçue, les dissensions qu'elle créerait dans l'armée, chacune de leurs paroles raffermissait la droite dans ses convictions, en lui montrant l'abîme de la confusion des services et désignant les *aumôniers* titulaires ou auxiliaires, dont la nomination reste au ministre de la marine. Il y a un *aumônier* à bord de tout bâtiment portant un amiral ou un capitaine de vaisseau ou de division navale, et des navires destinés à une expédition de guerre. Il peut être également embarqué un *aumônier* sur tout bâtiment de station ou exécuter une longue campagne, soit à remplir une mission exceptionnelle. Un décret du 5 mars 1863 a composé le service de l'aumônerie de la marine d'un *aumônier* en chef, de 6 *aumôniers* supérieurs, de 28 *aumôniers* de 1re classe et de 30 *aumôniers* de 2e classe, en tout 65 *aumôniers*. Le traitement d'*aumônier* en chef est de 6,000 francs, celui de tout *aumônier* embarqué est de 2,000 à 2,500 francs; il est de plus admis à la table de l'officier général ou du commandant. Après trois ans de service sur mer, il peut être mis en disponibilité pendant un an avec un traitement de 1,200 fr. Ces dispositions sont encore actuellement en vigueur.

* **AUMONT**, village de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Marvejols, sur un plateau qui domine la Truyère; pop. aggl., 672 hab. — pop. tot., 1,041 hab. Ruines d'anciens ouvrages de la voie romaine qui conduisait de Lyon à Toulouse. Au XIVe siècle, ce village fut pris par les Anglais.

* **AUNEAU**, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Chartres, sur l'Aunay, près de son confluent avec la Voise; pop. aggl., 816 hab.—pop. tot., 1,736 hab. Ruines d'un château du XIIIe siècle; église romane.

AUNEDONACUM, ville des Santons, dans la Gaule; aujourd'hui AULNAY.

AUNÈS, ancien roi de Daunie.

* **AUNEUIL**, ville de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Beauvais, sur la lisière de la vallée de Bray; pop. aggl., 531 hab. — pop. tot., 1,124 hab.

* **AUPS** ou **AULPS**, ville de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Draguignan, au pied d'une montagne, sur un affluent de la Bresque; pop. aggl., 2,236 hab. — pop. tot., 2,507 hab.

AURA, suivante de Diane et fille de Léla* et de Péribée. Bacchus, qui était amoureux d'elle, ayant vu ses vœux repoussés, Vénus inspira à Aura des désirs frénétiques, dont le dieu profita. Devenue mère de deux jumeaux, elle fut saisie d'un transport furieux, déchira l'un d'eux et se noya ensuite. Jupiter la changea en fontaine. A Un des chiens d'Actéon. ‡ Cavale de Phébidas de Corinthe, qui parcourut seule l'arène aux jeux Isthmiques, son conducteur étant tombé, et remporta la victoire.

AURALITE s. f. (ô-ra-li-te). Minéral qu'on rencontre en Finlande, où il se présente en petites masses dont l'aspect rappelle la pyrargyrilite d'Albo. C'est une altération de la cordiérite.

* **AURAY**, ville maritime de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Lorient, sur une colline qui domine le Loch ou rivière d'Auray; pop. aggl., 4,169 hab. — pop. tot., 4,894 hab.

—*Histoire*. Auray, en breton *Airé*, a donné son nom à une famille dont les branches ont subsisté jusqu'au XVIe siècle. En 1341, Jean de Montfort assiégea Auray, dont il entraîna les défenseurs dans son parti. Charles de Blois s'en empara l'année suivante; Montfort tenta de reprendre la ville, ce qui donna lieu à la bataille d'Auray, que nous avons racontée au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, page 949. Pendant les guerres de la Ligue, les troupes royales, l'armée catholique et les Espagnols l'occupèrent tour à tour. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, Auray devint le lieu de dépôt des prisonniers faits à Quiberon par l'armée républicaine.

* **AUREC**, petite ville de France (Haute-Loire), cant. et à 11 kilom. de Saint-Didier-la-Séauve, arrond. et à 30 kilom. d'Yssingeaux; pop. aggl., 756 hab. — pop. tot., 2,531 hab. Restes de remparts. Aux environs, mines de plomb inexploitées.

AURELIA ALLOBROGORUM, ancien nom de Genève, ville de Suisse, au temps de l'empire romain.

AURÉLIANE s. f. (ô-ré-li-a-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des araliacées. ‡ Syn. de genre passa.

AURÉLIEN (saint), archevêque d'Arles en 546. Il reçut du pape Vigile le titre de vicaire du saint-siège, fonda des monastères et donna des statuts aux religieux qu'il avait réunis dans sa métropole. Il mourut en 555. Sa fête se célèbre le 16 juin.

AURELLE DE PALADINES (Louis-Jean-Baptiste d'), général français, né au Malzieu (Lozère) en 1804. Admis à dix-huit ans à l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant, fut envoyé en Afrique en 1841 et y resta jusqu'en 1848. Nommé alors colonel du 64e de ligne, il fit peu après la campagne de Rome, obtint le grade de général de brigade en 1851, prit part à la guerre d'Orient et fut promu général de division le 1er mars 1855. De retour en France, il reçut le commandement de la 9e division militaire, à Marseille, d'où, pendant la guerre d'Italie, il assura le départ de nombreux convois d'hommes et de munitions pour l'armée; il prit ensuite le commandement de la 5e division militaire, à Metz, et fut mis à la fin de 1869 dans le cadre de réserve. Lors de la guerre de 1870, il fut chargé du commandement de la 9e division militaire. Après la défaite de La Motte-rouge près d'Orléans, M. Gambetta appela, le 4 octobre, le général d'Aurelle à commander la première armée de la Loire, formée alors du 15e corps, mais qui se grossit rapidement. Après avoir arrêté la poursuite de l'ennemi à Salbris, il s'occupa d'établir la discipline dans son armée et adressa à ses troupes, le 19 octobre, un ordre du jour dans lequel il disait : « Je suis parfaitement décidé à faire fusiller tout soldat qui hésitera devant l'ennemi. Quant à moi, si je recule, fusillez-moi. » Les troupes placées sous son commandement s'étaient grossies successivement de celles des 16e, 17e, 18e, 19e, 20e et 21e corps, lorsque, sur la nouvelle reçue de Paris que Bazaine et Trochu allait faire une grande sortie, la Délégation de Tours demanda au général d'Aurelle de marcher vers Paris. A la suite de conférences tenues entre les généraux d'Aurelle, Pourcet, Martin des Pallières, Borel et la Délégation, le 24 et le 26 octobre, il fut décidé que le mouvement commencerait le lendemain. Mais, le 28, les généraux apprirent la capitulation de Bazaine, et, sous prétexte de mauvais temps, d'équipement défectueux, de pertes, il ne fut pas donné d'ordre que le mouvement n'aurait pas lieu. La capitulation de Bazaine, en permettant au prince Frédéric-Charles de envoyer contre l'armée de la Loire près de 200,000 hommes devenus disponibles, aggravait terriblement la situation. Comprenant la nécessité d'accélérer le mouvement sur Paris, M. Gambetta exigeas que l'armée se mît en marche, ce qui eut lieu le 7 novembre. Deux jours plus tard, M. d'Aurelle rencontra à Coulmiers l'armée du général Von der Thann, sur laquelle il remporta un brillant succès. A la suite de cette bataille, l'ennemi abandonna Orléans, laissant entre nos mains plus de 2,000 prisonniers. Pendant que le général d'Aurelle faisait fortifier Orléans et prétextait du mauvais temps, de la difficulté des chemins, etc., pour ne pas poursuivre en avant son mouvement, une partie de l'armée du prince Frédéric-Charles et le corps du duc de Mecklembourg manœuvraient pour resserrer leur cercle autour de nous. Cependant, à la fin de novembre, l'armée du général d'Aurelle obtenait des succès partiels à Ladon, à Mézières, à Juranville. Informée d'une nouvelle sortie de Trochu pour le 30 novembre, la Délégation de Tours ordonna au général en chef de l'armée de la Loire un nouveau mouvement en avant avec environ 160,000 hommes. Le 1er novembre, le général Chanzy débuta par un succès suivi d'échecs. A la suite de ces échecs, le général d'Aurelle, se trouvant séparé des 18e et 19e corps, ordonna à l'armée de battre en retraite, donna, le 3 décembre, l'ordre d'évacuer Orléans, où l'ennemi rentra de nouveau le 4, et se retira en Sologne. Sur l'ordre exprès de M. Gambetta, il essaya d'arrêter son mouvement de retraite; mais en ce moment, le général Martin des Pallières, qui formait l'arrière-garde avec le 15e corps, avait passé la Loire, et tout mouvement offensif devenait presque impossible. M. Gambetta, irrité du manque d'énergie dont le général d'Aurelle avait fait preuve en cette circonstance, lui enleva son commandement (6 décembre), nomma une commission d'enquête chargée d'examiner la conduite du général, et nomma le même jour ce dernier commandant du camp de Cherbourg. Le général d'Aurelle refusa ce poste, demanda à être traduit devant un conseil de guerre et se retira à Belley. Le 10 janvier, M. Gambetta lui offrit de nouveau le commandement d'un corps d'armée; mais le général répondit encore une fois par un refus, déclarant qu'il n'accepterait de fonctions que d'un gouvernement régulier, « dont le premier acte serait de faire passer un conseil de guerre les ambitieux et les incapables qui avaient perdu la France. »

Nommé, le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale dans la Gironde et dans l'Allier, il opta pour ce dernier département, fit partie des quinze commissaires nommés par l'Assemblée pour suivre à Versailles les négociations de la paix avec la Prusse, vota pour la paix à son retour à Bordeaux et fut appelé, le 3 mars, par M. Thiers à prendre le commandement de la garde nationale de la Seine. Extrêmement impopulaire à Paris, le général d'Aurelle excita une profonde méfiance dans la population, bien que, dans une visite que lui firent des commandants de la garde nationale, il eût affirmé sur l'honneur son absolu dévouement à la République; aussi son action fut-elle complétement nulle lors de l'insurrection du 18 mars, et M. Thiers le remplaça par l'amiral Saisset. Le général d'Aurelle alla siéger alors à la droite de l'Assemblée, dans le groupe des réactionnaires décidés. Il vota la proposition Cazenove sur les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, etc. Nommé, en juillet 1871, commandant de la division militaire de Bordeaux et, au mois de septembre suivant, membre de la commission d'enquête pour les capitulations, il prit peu de part aux travaux de l'Assemblée. Le 6 juin, il s'abstint d'émettre un vote; mais il vota pour le septennat le 19 novembre et donna silencieusement son acquiescement à toutes les mesures ultra-réactionnaires du gouvernement de combat. Au mois de mars 1875, il fut des signataires de la lettre adressée par un certain nombre de députés à M. Guibert, archevêque de Paris, pour lui présenter leur offrande collective, destinée à l'érection de l'église du Sacré-Cœur, et lui demander qu'une chapelle fût réservée dans cette église pour l'Assemblée nationale et les Assemblées futures. Le général vota contre la constitution du 25 février 1875 et soutint jusqu'à l'expiration des pouvoirs de la Chambre la politique de M. Buffet. Au mois de septembre 1873, il avait reçu le commandement du 18e corps d'armée; mais, atteint par la limite d'âge, il dut, en janvier 1874, se démettre de son commandement. Le 10 décembre 1875, il fut élu par l'Assemblée sénateur inamovible, et il devint questeur du Sénat en mars 1876. On doit au général d'Aurelle de Paladines un ouvrage intitulé : la *Première armée de la Loire* (1872, in-8°), dans lequel il fait le récit apologétique des opérations de l'armée de la Loire jusqu'à elle était sous son commandement. Il y attaque vivement la Délégation de Tours, particulièrement M. de Freycinet, dont il essaye de réfuter l'ouvrage intitulé : la *Guerre en province*; mais, comme l'a très-bien fait remarquer ce dernier, les contestations du général d'Aurelle reposent sur des confusions de dates ou sur des erreurs matérielles, dont quelques-unes trouvent leur réfutation dans son propre ouvrage même.

* **AURENGABAD** ou **AURANGABAD**, ville de l'Indoustan anglais. — Population actuelle, 60,000 hab.

AURÈS (A.), ingénieur et archéologue français, né à Montpellier en 1826. Admis à l'Ecole polytechnique en 1824, il entra en 1826 dans le corps des ponts et chaussées, devint ingénieur ordinaire en 1831, ingénieur en chef en 1847 et prit sa retraite en 1868. M. Aurès s'est fixé à Nîmes et est devenu membre de l'Académie du Gard. Il a collaboré à la *Gazette des architectes et du bâtiment*, à divers autres recueils, et a publié des études dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*; en outre, on lui doit les ouvrages suivants, qui attestent une sérieuse érudition : *Etude des dimensions de la Maison-Carrée* (Nîmes, 1844, in-4°); *Nouvelle théorie du module déduite du texte même de Vitruve* (1862, in-4°); *Etude des ruines de Métapoite* (1865, in-4°); *Métrologie gauloise* (1870, in-4°); *Etude des dimensions du grand temple de Pæstum* (1869, in-4°); *Du calendrier romain et de ses variations successives* (1873, in-8°); *Nouvelles recherches sur le tracé des fosses Mariennes* (1873, in-8°); *Note sur l'expression antique de la contenance d'un œnochoé du musée de Nîmes* (1875, in-8°).

AURIA (Jean-Dominique d'), sculpteur italien, né à Naples, mort en 1585. Elève de Jean Nola, il obtint de son vivant une grande réputation et produisit de nombreux travaux commandés par sa ville natale et par plusieurs autres villes d'Italie. Son œuvre la plus célèbre est la fontaine de *Medina*, qui orne la place de Castel-Nuovo, à Naples.

* **AURIAC** (Philippe-Eugène-Jean-Marie d'), journaliste et littérateur. — Outre les nombreux ouvrages que nous avons cités, cet érudit infatigable a publié les œuvres suivantes : *Guide du voyageur en Belgique et*